

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Restauration des zones humides, îles et frayères

N° action : 24

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

- Contexte :

Les frayères, îles ou zones humides, situées sur le parcours de la Semois, sont des zones très riches en biodiversité. De plus, elles interviennent dans la régulation des flux et l'atténuation des inondations. Elles permettent également de maintenir une biomasse et une diversité piscicole suffisante dans le cours d'eau, afin de permettre aux espèces piscivores, comme la loutre, de survivre en Semois. De nombreuses espèces cibles peuvent être citées, comme le brochet, l'anguille, la bouvière, la perche,... Néanmoins ces milieux fragiles doivent être régulièrement entretenus pour rester fonctionnels.

Un recensement de ces frayères de la Semois navigable a été effectué par le Contrat de Rivière Semois-Chiers et le SPW-DNF-Service de la Pêche : 23 frayères ont été reprises. Certaines ont déjà fait l'objet d'aménagements par le passé de la part du SPW-MI, mais elles ont besoin d'un entretien/remise en état. Les aménagements nécessaires consistent en des mises en lumière, plantations, enlèvement des bouchons, réaménagement et recépage.

Les îles, les bras morts et les noues de la Semois méritent également un recensement et un suivi régulier pour déterminer si des travaux d'entretien sont nécessaires.

Le Contrat de Rivière Semois-Chiers est sur le point de signer une convention avec la Fondation Roi Baudoin afin de reprendre la gestion de trois îles de la Semois, propriétés de la Fondation. Le but de cette convention est de poursuivre et étendre les actions de conservation du patrimoine naturel et culturel que représentent ces îles. Depuis 2014, un comité constitué de membres des cantonnements DNF, du DNF-Service de la Pêche, du gestionnaire du cours d'eau, de Natagriwal et du Contrat de Rivière décide des actions à entreprendre en fonction des enjeux spécifiques de chacun des sites. L'île de Bohan est notamment gérée par pâturage extensif via une race locale de mouton, le "roux ardennais". Les autres actions consistent en la plantation de végétation rivulaire, l'installation de pièges à sédiment afin de lutter contre l'érosion, la lutte contre les espèces invasives, l'entretien de la végétation afin de maintenir

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

un milieu ouvert, l'enlèvement des embâcles et déchets et le monitoring de la faune et de la flore.

Les îles constituent un outil de sensibilisation intéressant. Lors de la transhumance des moutons sur l'île, les écoles de la commune sont invitées et des ateliers de sensibilisation à la biodiversité sont proposés aux élèves. Ces trois îles vont être utilisées comme "territoire laboratoire", ayant valeur de bon exemple de gestion. Le but est de recenser les autres îles de la Semois et d'en démarcher les propriétaires afin de leur proposer une gestion spécifique aux enjeux de leur île, inspirée de celle de la Fondation Roi Baudoin.

- Objectifs :

1. Remise en état des frayères de la Semois sur base de l'étude existante.
2. Recensement et suivi des îles de la Semois.
3. Recensement et suivi des zones humides.

- Méthodologie :

1. Actualisation de l'étude existante sur les frayères, réalisation des permis et cahiers des charges pour les travaux à réaliser. A noter que les cahiers des charges reprendront des recommandations permettant de limiter leur impact sur l'environnement (périodicité, mesures d'atténuation, recommandations liées aux machines).
2. Réalisation des travaux de remise en état des frayères.
3. Suivi de l'évolution des frayères, suivi des îles de la Semois, recensement et suivi des zones humides et des noues.

En cas de nécessité d'intervention avec des machines motorisées, un bac de récupération d'huile sera présent sur le site du chantier afin d'éviter toute pollution du milieu aquatique par une éventuelle fuite et le remplissage en carburant des machines sera effectué en dehors des sites de travaux.

- Localisation :

Les communes de la coalition territoriale du Parc national de la Vallée de la Semois. (Bertrix, Bouillon, Chiny, Herbeumont, Florenville, Paliseul, Tintigny et Vresse-sur-Semois).

- Public(s) ciblé(s) :

Tous